COMMUNICATION NOUVELLES OBLIGATIONS VACCINALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

En se référant à la Circulaire MIUR no. 0001622 du 16/08/17, communique le respect des obligations de vaccination pour a.s. 2017/18:

- D'ici le 10 septembre 2017 pour les enfants de l'école d'enfance

- Au 31 octobre 2017 pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire du 1er et 2ième degré jusqu’à 16 ans

Les parents doivent présenter des déclarations (annexe 1) ou des documents prouvant l'accomplissement des obligations de vaccination envers le secrétariat :

* modèle'd'auto- certification pour les familles des élèves